

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 24 avril 2026

L'an deux mil vingt-six,
le 24 avril

Le conseil municipal de la commune de Prailles-La Couarde

Dûment convoqué le 16 avril 2026

S'est réuni à la Mairie sous la présidence de
Monsieur Christophe JOFFRIT, Maire.

Etaient présents :

Mmes FRAPPIER Nadine, ROCHER Caroline, CHEVALLIER Geneviève, DESREUMAUX Stéphanie, GODERIAUX Mélanie, LAFORGE Elodie, DE OLIVEIRA ROCHA Gaëlle, DANIAULT Sylvie, GALARD Noémie.

Mrs GUERAIN Jean-Luc, TREFFOT Grégory, MAUREL Nicolas, DE OLIVEIRA ROCHA Jorge

Etaient absents excusés :

M Yannick MECHIN a donné procuration à Jean-Luc GUERAIN

M BAILLIER Pascal a donné procuration à Caroline ROCHER

Mme GROLLEAU Marie-Christine a donné procuration à Christophe JOFFRIT

M PALLUAU Vincent a donné procuration à Nicolas MAUREL

Mme BRICOU Dany a donné procuration à Nadine FRAPPIER

Secrétaire :

M Grégory TREFFOT a été nommé secrétaire de séance.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

-Présentation et vote du taux des taxes directes locales pour 2026

-Présentation et vote du Budget Prévisionnel 2026

-Délibérations :

*Création de la Commission d'Appel d'Offres

*Autorisation de signature de la convention de participation aux frais de scolarité ULIS

*Autorisation de signature de la convention des instructions des autorisations d'urbanisme auprès de la CCMP (Communauté de Communes Mellois en Poitou)

*Désignation des personnes proposées pour siéger à la CCID (Commission Communale des Impôts Directs)

*Désignation des personnes proposées pour siéger à la CCLE (Commission de Contrôle des Listes Electorales)

*Désignation du correspondant incendie et secours

-Questions diverses :

Etude astreinte pour le personnel technique, Nouveau bureau du SIVOS, Feu d'artifice, Tour Poitou-Charentes, fête des champignons.

Mme Caroline ROCHER présente un power point expliquant ce qu'est un budget prévisionnel et comment le construire.

I Présentation et vote des taux de FDL et du BP 2026

M le Maire présente l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026.

M le Maire présente le tableau des emprunts 2026.

Il présente ensuite le budget primitif tel que la commission Finances l'a étudié avec
Une section d'investissement équilibrée de 602 250 €
Une section de fonctionnement équilibrée de 1 480 480 €

Vote : Pour 19 Contre 0 Abstention 0

M le Maire propose, suite au vote du BP, le vote des taux pour 2026 :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide, à l'unanimité des présents, les taux présentés ci-dessus.

Le conseil municipal retient la proposition des taux 2026 suivant :

- Taxe Foncière bâti 31.33 %
- Taxe Foncière non bâti 54.52 %
- Taxe d'Habitation 11.41 %

Pour un produit fiscal attendu de 303 037 €.

M le Maire est autorisé à signer l'état de notification 2026.

M le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur les devis suivants :

*Taille haie à 823.20 €

*Four mixte Cook Master à 6763.80 €

L'ancien four de la cantine pourra être installé dans la cuisine de la salle de la fête de Prailles

*Eclairage stade à 5418.88 €

*Portes et fenêtres du bar du multiservice à 8386.92 € (à confirmer)

*Trame Peleboise :

-Contrôleur technique pour 4992 €

-SPS pour 4560 €

-Désamiantage pour 6732 €

D'autres devis sont en attente concernant la construction de la pergola au cimetière.

Approbation à l'unanimité du CM.

II Délibérations :

*Commission d'Appel d'Offres :

M le Maire fait savoir qu'il est nécessaire de créer une commission permanente d'Appel d'Offres.

Après en avoir délibéré par un vote à l'unanimité des présents, la commission d'Appel d'Offres est créée comme suit :

Président : Christophe JOFFRIT

Titulaires : M Yannick MECHIN, Mme Nadine FRAPPIER, M Pascal BAILLIER

Suppléants : Mme Dany BRICOU, M Vincent PALLUAU, Mme Marie-Christine GROLLEAU.
*Autorisation de signature Convention de participation aux frais de scolarité ULIS :

M le Maire fait savoir que, depuis 2021, l'école primaire Jean Migault située à Mougon accueille des élèves d'unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) ; la commune d'Aigondigné a fixé, par délibération 2022_094 le montant de participation dans le cadre des élèves domiciliés hors commune.

Un élève de la commune de Prailles la Couarde est concerné pour l'année 2025-2026 ; le montant de participation est fixé à 985.17 € et sera appelé en fin d'année scolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise M le Maire à signer la convention de participation aux frais de scolarité pour un montant de 985.17 €.

*Instruction des autorisations d'urbanisme – Mise à disposition du service instructeur des autorisations d'urbanisme :

Vu la délibération de la communauté de communes en date du 24/11/2014 portant création et mise à disposition d'un service commun pour l'instruction des autorisations d'urbanisme ;
Vu le projet de plan local de l'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat (PLUi-H) en cours d'élaboration ;

Considérant que le PLUi-H sera soumis à l'approbation du conseil communautaire du 5 mars 2026 ;

Considérant que l'approbation et l'opposabilité du PLUi-H a pour effet que l'ensemble des communes de Mellois en Poitou sera couvert par un document unique ;

Considérant que les communes sont libres d'adhérer à ce service commun après établissement et signature d'une convention fixant les modalités de délégation de la compétence ;

Le service commun est géré par l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal à fiscalité propre de la communauté de communes du Mellois en Poitou. Le personnel du service instructeur des autorisations d'urbanisme est placé sous l'autorité fonctionnelle du Président de l'EPCI.

La commune reste seule compétente sur la délivrance des actes et/ou autorisations d'urbanisme.

La mise à disposition par la communauté de communes Mellois en Poitou du service instruction des autorisations d'urbanisme intercommunal donne lieu à un remboursement des frais engagés par le service dans le cadre de la mutualisation. Une tarification à l'acte sera appliquée en fonction des autorisations et actes dont le service commun assurera l'instruction pour la commune. Cette tarification est stipulée dans la convention annexée à la délibération.

La convention de mise à disposition du service instructeur intercommunal est conclue pour une durée de 5 ans avec tacite reconduction de 1 an.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de confier, à compter du 01/05/2026, à la communauté de communes du Mellois en Poitou et aux conditions tarifaires susvisées, l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol suivant :

* Enumération des actes et autorisations délégués

Certificat d'urbanisme opérationnel (CUb)
Déclaration Préalable construction et travaux (DPC)
Déclaration Préalable installations et aménagement (DPA)

Déclaration Préalable modificative
Permis de Construire Maison Individuelle (PCMI)
Permis de Construire Maison Individuelle modificatif
Permis de Construire (PC)
Permis de Construire modificatif
Permis de Démolir (PD)
Permis d'Aménager (PA)
Permis d'Aménager modificatif
Transfert des actes (pour les actes instruits par la communauté de communes)
Prorogation des actes (pour les actes instruits par la communauté de communes)

- Approuve les termes de la convention annexée à la délibération,
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à ce dossier.

* Liste de proposition des personnes appelées à siéger à la Commission Communale des Impôts Directs CCID :

M le Maire fait savoir que le conseil municipal doit établir une liste de personnes amenées à siéger à la CCID.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal propose 24 personnes pouvant être désignées comme commissaire titulaire ou suppléant :

- | | |
|----------------------------|---|
| - Roselyne DEMION JACINTO | - Alain LAURENT (propriétaire forestier) |
| - Philippe CACLIN | - Joseph GROLLEAU |
| - Mathieu BERNARD | - Fabrice DANIAULT |
| - Daniel GUYON | - Jean-Pierre POMMIER |
| - Dominique BEGUIER | - Frédéric GIRARD |
| - Jacques PHELIPPEAU | - Alain COUSSET (membre extérieur à la commune) |
| - Jean-Yves NOBLE | - James CURTI |
| - Bruno PREVOST | - Jean-François BARICAULT |
| - Jean-Claude PADE | - Bruno HAUDEBAULT |
| - Bernard DAVID | - Nicolas MAUREL |
| - Gaëlle DE OLIVEIRA ROCHA | - Caroline ROCHER |
| - Geneviève CHEVALLIER | - Sylvie DANIAULT |

* Désignation des membres de la Commissions de Contrôle des Listes Electorales

M le Maire fait savoir qu'il est nécessaire de procéder à la désignation des membres de la Commission de Contrôles des Listes Electorales. Il informe les membres du conseil municipal que la CCLE doit être composée de 3 membres titulaires et 3 suppléants issu de la 1^{ère} liste (ayant obtenu le plus grand nombre de sièges et 2 membres titulaires et 2 suppléants pour la seconde liste.

Les conseillers suivants sont désignés à l'unanimité, dans l'ordre du tableau :

- | | |
|-----------------------------------|------------------------------------|
| - Jean-Luc GUERAIN, titulaire | - Geneviève CHEVALLIER, suppléante |
| - Stéphanie DESREUMAUX, titulaire | - Grégory TREFFOT, suppléant |
| - Mélanie GODERIAUX, titulaire | - Nicolas MAUREL, suppléant |

- Gaëlle DE OLIVEIRA ROCHA, titulaire
- Sylvie DANIAULT, suppléante
- Jorge DE OLIVEIRA ROCHA, titulaire
- Noémie GALARD, suppléante

***Désignation du correspondant Incendie et Secours :**

Considérant qu'il appartient au maire de désigner parmi les adjoints ou les conseillers municipaux un correspondant incendie et secours dans les six mois qui suivent l'installation du conseil municipal ;
M Grégory TREFFOT, conseiller municipal, est désigné correspondant incendie et secours.

III Questions diverses :

***Elections des délégués pour les élections sénatoriales :**

Elles auront lieu le dimanche 27 septembre 2026.

Le 5 juin, les conseils municipaux des communes de – de 9000 habitants devront se réunir pour élire les délégués et leurs suppléants.

La commune de Prailles la Couarde devra élire 3 titulaires et 3 suppléants.

L'élection des délégués et des suppléants se déroule séparément. Le vote a lieu au scrutin majoritaire à deux tours.

***Visite de M Mouiller :**

Il sera présent en mairie de Prailles lundi 27 avril à 10 h 15.

***Astreintes :**

M le Maire propose de mettre en place un dispositif d'astreintes en faveur des agents techniques, après avis du Comité Social Territorial.

Il fait savoir qu'il va rencontrer les agents concernés.

Le conseil municipal charge M le Maire d'effectuer la demande auprès du CST.

***Bureau SIVOS :**

M le Maire fait savoir que Mme Caroline ROCHER a été élue Présidente du SIVOS et Mme Vanessa LARGEAU d'Aigondigné, vice-présidente.

Départ de M Jorge De Oliveira Rocha

***Feu d'artifice :**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de reconduire l'achat du feu d'artifice pour la fête d'été 2026 pour un montant de 3500 €.

***Tour Poitou-Charentes :**

M le Maire informe le conseil municipal du passage du Tour Poitou-Charentes.

La commune doit trouver 18 signaleurs.

Les personnes intéressées, munies de leur permis de conduire, peuvent se faire connaître en mairie.

***Vente remorque :**

M le Maire fait savoir qu'une personne a fait une proposition d'achat de la grande remorque de Prailles.

Dans le principe, le conseil municipal n'est pas opposé à cette vente mais souhaite au préalable étudier les prix appliqués pour ce type de matériels.

***Visite des bâtiments à La Couarde :**

Elle se fera le 11 mai à 18 h 30. Le RDV est fixé au cimetière à Goux.

*8 mai :

La commémoration aura lieu à 11 h aux monuments aux morts de Prailles suivie par l'inauguration de la bibliothèque. Un vin d'honneur sera servi à l'issue des cérémonies.

*14 juillet :

Tous les conseillers sont invités à participer.

Les flyers seront à distribuer vers à la mi-juin.

Un listing des distributions, établi par Mme Frappier, est présenté et complété.

*Fête des champignons :

Mme Frappier présente le budget prévisionnel de la Fête des Champignons 2026 pour un montant de 5290 €.

Elle fait savoir que cette année la commune prendra à sa charge le montant de la facture du prix d'entrée au cinéma offert aux écoles.

*Délégués Belle et Lambon :

Mme Mélanie Goderiaux et M Christophe Joffrit représenteront la commune de Prailles La Couarde. L'Assemblée Générale est prévue le 29 avril.

*Services civiques :

Une matinée intergénérationnelle, avec la préparation de crêpes, a été organisée mercredi 22 avril par les 2 jeunes des services civiques entre les enfants de l'école et quelques aînés.

*Conseil des jeunes :

La journée dans la forêt organisée par le conseil des jeunes a eu lieu le 8 avril.

Une trentaine de personnes était présente, la journée a été très appréciée.

*City stade :

Le problème de voisinage est récurrent. L'heure limite est toujours fixée à 21 h.

M le Maire va rencontrer les personnes qui se plaignent.

Une discussion pourrait être entamée par la commission Cadre de Vie, avec M Baillier, pour étudier un aménagement du stade afin d'accueillir les adolescents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,

Le secrétaire,